



Aide et Garde à domicile personnalisées

### PROJET/ « WEEK-END REPIT »

Permettre à des aidants de partir en week-end-baluchonnage du vendredi soir 21h00 au dimanche 18h00

Finalité : soutien aux aidants par « le baluchonnage »

#### Objectifs

- Sensibiliser les aidants à l'importance de prendre du temps pour eux
- Appréhender le répit à travers des moments de séparation
- Permettre à l'aidant d'être relayé pour souffler moralement et physiquement
- Répondre à des situations d'urgence face à l'incapacité temporaire de l'aidant (hospitalisation, repos prescrit par le médecin)

#### Cadre législatif

Dispositif accepté par le code du travail en France par la loi ASV

Le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement autorise le baluchonnage et lui propose un cadre juridique dérogatoire pour permettre un intervenant unique plusieurs jours d'affilée. L'article 37 du projet de loi prévoit une expérimentation de ce dispositif "pour une durée de cinq ans à compter de la publication du décret". "L'expérimentation de prestations de suppléance à domicile du proche aidant de toute personne ayant besoin d'une surveillance régulière (également appelées dispositifs de « baluchonnage »), qu'elle soit âgée, handicapée ou malade, assurées par des professionnels pouvant intervenir plusieurs jours consécutifs, dans le cadre d'un dispositif partiellement dérogatoire aux règles relatives au temps de travail, en service prestataire ou mandataire. Ces aménagements vise à prendre compte les spécificités liées à ce type d'interventions dans l'intérêt de la personne aidée et de l'intervenant professionnel." **Concrètement, le cadre juridique proposé permet l'intervention d'un professionnel unique jusqu'à 6 jours consécutifs, suivis d'une période de repos compensateur, et pour un maximum de 94 jours par année.**

## Organisation

En amont :

Un entretien préalable avec un responsable de Seniors12 :délais 1 mois au préalable

Mise en place du contrat et du devis : délais 3 semaines au préalable

Rencontre avec partenaires et famille

Il est possible de prévoir une rencontre entre les intervenants et le bénéficiaire

Le week-end :

Le week end de répit commence le vendredi soir à 21h00 et se termine le dimanche soir à 18h00 (les horaires sont flexibles en fonction des besoins)

3 salariés sont prévus pour intervenir à domicile : un de nuit et deux de journée.

Pendant nos interventions, une permanence téléphonique est mise en place par nos bureaux en 24h/24h

En aval :

Un entretien d'évaluation de nos prestations est prévu au domicile du bénéficiaire.

### Cout du dispositif (sans aucune prise en charge)

Ce cout de base est calculé sans prise en charge car nous avons besoin d'un ensemble d'information du bénéficiaire pour le calculer

Chaque situation sera étudiée sur le montage financier avec nos partenaires médico-sociaux

**Cout total : 873 euros**